



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 05/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marc FERLAT, Maire.

Membres présents : Mesdames Lise ANDRIEU-CAILLOT, Caroline BURTIN, Michèle-Catherine ROCHE, Estelle ROSE, Messieurs Denis ACHER, Sébastien CAZALIS, Jacques COULON, Marc FERLAT, Jean-Michel ROQUE,

Pouvoirs

Pouvoirs : néant.

Absents excusés : Mesdames Roxane ATGER-CAZALIS, Cendrine RUBIO, Monsieur Denis ACHER.

A été nommé secrétaire : Mme Michèle-Catherine ROCHE.

Monsieur Marc FERLAT, Maire ouvre la séance à 11 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

2026D026

Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

2026D026 - Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Vu le Code électoral, notamment ses articles applicables à la désignation des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 mai 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2026-05-21-00001 en date du 21 mai 2026 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner par l'ensemble des conseils municipaux le 5 juin 2026, en vue de l'élection des sénateurs ;

Considérant que la commune doit procéder à l'élection des délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de l'élection des sénateurs ;

M. le Maire rappelle l'objet de la séance.

Le bureau électoral est constitué conformément aux dispositions du Code électoral :

- Président : M. Marc FERLAT, Maire ;

- Deux conseillers municipaux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin :

M. Jacques COULON et Mme Michèle-Catherine ROCHE.

- Deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin :

M. Sébastien CAZALIS et Mme Caroline BURTIN.

Après vérification du quorum, il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

Après appel des candidatures et déroulement du scrutin, les résultats sont les suivants :

1. Élection des délégués

1.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

a. Nombre de conseillers présents et représentés	8
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	8
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c - (d + e)]	8
g. Majorité absolue	5

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS en chiffres et en toutes lettres	
FERLAT Marc	8	huit

1.2. Proclamation de l'élection des délégués

M. Marc FERLAT né le 09/11/1956 à NÎMES

a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

2. Élection des suppléants

2.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

h. Nombre de conseillers présents et représentés	8
i. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
j. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	8
k. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
l. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
m. Nombre de suffrages exprimés [c - (d + e)]	8
n. Majorité absolue	5

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS en chiffres et en toutes lettres	
ANDRIEU-CAILLOT Lise	8	huit
ROQUE Jean-Michel	8	huit
CAZALIS Sébastien	8	huit

2.2. Proclamation de l'élection des suppléants

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par **l'ancienneté de l'élection** (élection au premier ou au second tour) puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par **le nombre de suffrages obtenus** puis, en cas d'égalité de suffrages, par **l'âge des candidats**, le plus âgé étant élu.

Mme ANDRIEU-CAILLOT Lise, née le 04/12/1965 à ALÈS
a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. ROQUE Jean-Michel, né le 06/08/1970 à ALÈS
a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. CAZALIS Sébastien, né le 27/03/1983 à NÎMES
a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** des résultats des opérations électorales.
- **PROCLAME** élus :
 - Délégué titulaire : **M. Marc FERLAT**
 - 1er suppléant : **Mme ANDRIEU-CAILLOT Lise**
 - 2e suppléant : **M. ROQUE Jean-Michel**
 - 3e suppléant : **M. CAZALIS Sébastien**
- **CHARGE** M. le Maire de transmettre le procès-verbal et les résultats de l'élection à Monsieur le Préfet conformément à la réglementation en vigueur.

La séance est levée à 11h25

Signature du Maire	Signature Secrétaire de Séance
	

